

OPÉRATION

Journal des idées Coopératives

Publicité et abonnements :
M. PRAT-NIAU, 25, passage de la Forge-Royale, PARIS

moins d'accord avec l'admirable et ir-réfutable théorie de l'évolution, nous voulons affirmer le principe du *Self help* et de l'appui mutuel qui semblent être, comme le disait un économiste consciencieux et impartial, les pierres angulaires d'un édifice social bien conçu.

Nous voulons prouver aux travailleurs qu'il nous faut autre chose que des déclamations vagues, des phrases creuses ; nous voulons leur démontrer qu'il ne suffit pas de vouloir démolir, mais de connaître l'art de construire.

Nous voulons leur expliquer en *anatomisant*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la coopération, qu'on ne change pas de toutes pièces un ordre social que les siècles ont constitué, et qui n'est, en somme, que la résultante d'une évolution loange et ascendante vers la liberté.

Puis nous étudierons la législation nouvelle actuellement soumise au Sénat ; nous en signalerons les imperfections aux représentants sympathiques à notre idée, afin d'obéir à l'implacable loi du progrès qui nous commande d'aller vers la perfection sans jamais l'atteindre.

Nous poserons les principes de l'organisation et de la centralisation des caisses de retraites et d'assurances.

Nous ferons entendre nos revendications au sujet du legs Rampal.

Nous chercherons ensemble les moyens pratiques de fonder une banque coopérative de prêts à longs termes. Cette question, parmi tant d'autres, attirera notre attention d'une

Comptant sur votre esprit de solidarité, recevez nos salutations fraternelles.

L'idée et la tentative étaient excellentes et le texte de la circulaire démontrait clairement qu'il était temps que la coopération débûsquât des couloirs et des antichambres d'hommes politiques pour lutter, ouvertement, en plein jour, à côté des autres écoles socialistes, pour l'émancipation des travailleurs.

La Chambre consultative n'en a pas voulu ainsi ; elle a tenu à rester coterie, en dehors du grand mouvement ; elle a voulu garder la direction absolue des associations, constituer un Etat devant lequel les initiatives autonomistes devaient s'effacer

Pour notre part nous regrettons ce qui s'est produit et nous déclarons, sans acrimonie, que la Chambre consultative, telle qu'elle est constituée, d'utile deviendra nuisible à l'idée coopérative.

EDOUARD DUCEY

Pensées, Théories, Mots, Paradoxes

J'é voudrais pouvoir vous démontrer aujourd'hui que la perspective d'une transformation de l'ordre économique actuel par l'association coopérative, n'est pas aussi chimérique qu'on veut bien le dire. Je voudrais vous persuader qu'il ne s'agit point ici de rêveries sentimentales, mais de prévisions qui se fondent sur une méthode scientifique et qui, si elles n'ont pas un caractère de certitude — qui pourrait se flatter dans le domaine des sciences sociales de prévoir l'avenir avec certitude ? — constituent du moins l'hypothèse la plus rationnelle qu'il nous soit permis de former en l'état de la science.

(CHARLES GIDE)

On dit de certaines choses qu'elles sont impossibles et passent la portée de l'homme.

Voici ce que je réponds :

Je ne regarde point comme impossible, mais comme possible et faisable tout ce qui peut être exécuté par certains hommes sans pouvoir l'être par toutes sortes de gens ; — par plusieurs individus réunis, sans pouvoir l'être par un homme isolé ; — par la succession des siècles, sans être possible à un seul siècle ; — enfin par les soins de l'Etat et les dépenses publiques, sans être à la portée des moyens et de l'industrie des particuliers.

(FRANÇOIS BACON, *Développement des sciences*, livre II.)

Un boulanger traduit son marchand de beurre devant le juge de paix.

Le juge (s'adressant au marchand de beurre). — Prévenu, le boulanger ici présent vous accuse de ne pas lui livrer le poids voulu de beurre ?

Le marchand de beurre. — Pourtant, je le pèse très exactement avant de le lui envoyer.

Le juge. — Justement, le boulanger vous accuse de vous servir de faux poids. Quels sont les poids dont vous vous servez ?

Le marchand de beurre. — Je ne me sers pas de poids, je pèse chaque jour le beurre du boulanger avec le pain qu'il m'envoie.....

Le prévenu est acquitté.

Economie politique

II

Le dix-huitième siècle est une réaction contre la monarchie absolue que

Louis XIV avait reçue de Richelieu. La suspension des États généraux, dont la dernière réunion eut lieu en 1614, avait imposé à la France le gouvernement le plus arbitraire de l'Europe occidentale. Il en résultait une absence de tout recours contre les abus, une impossibilité radicale de les réformer par les voies de contrôle dont jouissent les peuples libres, en vertu de leurs institutions.

A défaut d'organes légaux et réguliers, la littérature offrit à la nation le moyen de satisfaire au besoin de critique universelle qui s'était emparé des esprits depuis la mort de Louis XIV. Une sorte de croisade contre les vices de notre état politique et social réunit les hommes les plus éminents de l'époque, et c'est à leur génie et à leurs efforts, au désir de rénovation qu'éprouvait l'Europe, que la France dut la suprématie intellectuelle qu'elle exerça jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Le monument historique qui symbolise ce vaste mouvement de l'esprit humain est l'*Encyclopédie*.

Il ne s'agissait pas seulement, pour les philosophes du dix-huitième siècle, d'une réforme administrative comme la voulaient Vauban, Boisguillebert et leurs amis, mais d'une réforme plus générale et plus profonde.

L'amélioration de la condition humaine fut l'objet principal de leurs méditations.

Alors parut Quesnay. Ce médecin du roi Louis XV devint, vers 1756, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*, et bientôt après le chef de l'école des économistes désignés sous le nom de *physiocrates*.

Autour de lui se groupèrent le marquis de Gournay, l'abbé Baudeau, Mirabeau le père, dont les écrits paraissaient sous le titre de : *L'Ami des hommes*, l'administrateur Mercier de la Rivière, le magistrat et jurisconsulte Letrosne, Boncerf, avocat au parlement de Besançon, et auteur des *Inconvénients des droits féodaux* (Boncerf fut décrété d'accusation, et son livre fut condamné à être brûlé par la main du bourreau, malgré l'autorisation accordée par Turgot), Dupont de Nemours, membre de nos assemblées sous la Révolution, et qui s'exila volontairement après le retour de l'île d'Elbe, *ne voulant pas, dit-il, voir sa personne exposée à passer en un jour d'une main à l'autre, comme une courtisane ou comme un courtisan*, Lavoisier, le créateur de la chimie, et que la gloire d'avoir ajouté un fleuron à la couronne scientifique de son pays ne devait pas préserver de l'échafaud ; enfin Turgot, l'apporteur des doctrines de l'école, dont il est le plus illustre représentant, et dont les idées économiques furent adoptées par Condillac et par Condorcet, qui, proscrit et pressentant sa fin prochaine, poussa le principe de la perfectibilité jusqu'à l'utopie, dans son *Tableau des Progrès de l'Esprit humain*. Condorcet protestait ainsi héroïquement de sa foi en l'humanité, au moment même où, égarée dans sa marche, elle laissait frapper un de ses plus grands serviteurs. Une nation ne se décapite pas impunément, et ce crime ne tarde pas à être expié.

Les physiocrates, par leurs publications, leur action personnelle au moyen des salons qui étaient, au dix-huitième siècle, autant de tribunes ouvertes aux idées nouvelles, s'emparèrent de l'attention publique. On en voit les traces dans plusieurs écrits du temps, par exemple dans *l'Homme aux*

quarante écus, où Voltaire se livre à une critique superficielle de certaines parties de leur système. Voltaire, converti à leurs idées par Turgot, ne cessa depuis de les appuyer de son talent et de sa vaste popularité. Il suffit de rappeler l'éloge qu'il fait de ce ministre dans un écrit adressé, en 1775, à l'abbé Baudeau :

« Il me paraît que votre secret est surtout de diminuer les impôts pour augmenter la recette. Vous confirmez cette vérité; qu'on pourrait prendre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple de ce que vient de faire un homme plus instruit peut-être que Sully, et qui a d'aussi grandes vues que Colbert, avec plus de philosophie véritable que l'un et l'autre, M. Turgot. »

Arrêtons-nous un moment sur cette grande figure qui, à travers des erreurs théoriques inséparables de l'élaboration d'une science nouvelle, résume avec le plus d'étendue et de clarté la doctrine des physiocrates. La haute portée philosophique de son esprit se révèle, au début de sa carrière, dans les discours qu'il prononça à la Sorbonne. Nous lisons le passage suivant dans celui qui a pour objet *Les Progrès successifs de l'esprit humain*, pages 597-598.

« Les signes multiples du langage et de l'écriture, en donnant aux hommes le moyen de s'assurer la possession de leurs idées, de les communiquer aux autres, ont formé de toutes les connaissances particulières un trésor commun qu'une génération transmet à l'autre ainsi qu'un héritage toujours augmenté des découvertes de chaque siècle, et le genre humain, considéré depuis son origine, paraît aux yeux d'un philosophe un tout immense, qui lui-même a, comme chaque individu, son enfance et ses progrès. »

En s'exprimant ainsi, Turgot proclamait, après Pascal, une vérité désormais acquise et sur laquelle repose toute la philosophie de l'histoire. On la retrouvera dans le cours de cette étude également proclamée par M. Schulze, et, doublement consacrée par le génie français, elle forme un des liens intellectuels qui rattachent l'économiste allemand à ses devanciers.

Le principe philosophique de la science, son but une fois déterminé, comme il vient de l'être, voyons par quel moyen Turgot en poursuit la réalisation.

Les physiocrates ont posé le droit de propriété comme inhérent à la personnalité humaine; seulement ils ont, en même temps, posé les principes corrélatifs de la liberté du travail et de la liberté de l'échange.

La première de ces libertés est entravée dans son exercice par les maîtrises, corporations, jurandes, qui font du travail un privilège. Arrivé au pouvoir, Turgot les abolit.

La seconde, celle de l'échange, rencontre devant elle les douanes de provinces à provinces, que ce ministre frappe également, en faisant rendre l'édit sur le commerce des grains, malgré la doctrine autoritaire et protectionniste de Necker, qui veut investir l'État d'un droit absolu de réglementation, au point de vue de l'intérêt prétendu des masses. Turgot avait précédemment aboli un certain nombre de corvées et de droits féodaux; il allait poursuivre son œuvre par l'établissement d'un impôt territorial qui aurait fait disparaître tous les privilèges en matières de contributions publiques. C'en était trop pour les intérêts nombreux et puissants que menaçaient ses vastes plans de réforme, lesquels s'étendaient jusqu'à la liberté de conscience, à celle de la presse, à la refonte des lois civiles et criminelles, enfin à une grande partie du programme que l'Assemblée constituante put seule réaliser. Louis XVI céda à la cour qui suppliait le roi de mettre un terme aux débordements économiques, et Turgot, éloigné du pouvoir, mourut en 1781.

Si la monarchie avait pu être sauvée,

c'est par lui qu'elle l'eût été. Il avait quitté le ministère, agité de pressentiments funestes. « La destinée des princes conduits par les courtisans, disait-il dans sa retraite, est celle de Charles I^{er}. »

Jamais homme ne conçut une plus haute idée des devoirs des gouvernants. « Comment pouvez-vous me reprocher de la précipitation? s'écriait-il un jour; vous connaissez les besoins du peuple, et vous savez que dans ma famille on meurt de la goutte à cinquante ans. »

Ce n'était pas dans la brièveté de sa vie que sa sublime impersonnalité devait trouver l'obstacle, mais dans l'opiniâtre caducité des abus. « Ce ministre fera tant de bien, avait dit Voltaire, qu'il finira par avoir tout le monde contre lui. »

Résumons l'œuvre des physiocrates. Ils marquèrent le but de la science, qui, pour eux, était l'amélioration générale de la condition humaine; la liberté du travail et la liberté des échanges devinrent autant d'axiomes de la science économique. Ces principes répondaient si bien aux nécessités de l'époque, que, repoussés dans leur application, comme l'égalité devant l'impôt et les autres réformes complémentaires, ils triomphèrent (sauf le libre échange que tenta d'établir avec l'Angleterre, en 1786, le ministre Vergennes, disciple de Turgot) par une révolution que rien ne pouvait dès lors conjurer, et ils règnent universellement, et sans exception aujourd'hui, dans les faits et dans les théories. Cette initiative est une des gloires de la France, et l'on ne saurait justement la lui contester.

Qu'importe, pour la portée philosophique et la valeur morale de leurs idées, que la plupart des physiocrates aient incliné vers la doctrine du pouvoir absolu! C'était une doctrine qu'ils tenaient de leur pays et de leur temps. Ajoutons qu'ils se trouvaient en face d'une nation où les intérêts privilégiés prévalaient séculairement contre ceux de la masse, et que chez un peuple où ceux qui profitaient seuls des abus influaient seuls sur les décisions gouvernementales, l'usage souverain de la prérogative royale était l'unique moyen efficace de réforme. Cette préférence s'explique mieux encore si l'on se rappelle les obstacles sous lesquels succomba Turgot.

On leur a adressé un reproche plus grave. On a incriminé Turgot d'avoir écrit dans son ouvrage, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, page 10 : « En tout genre de travail il doit arriver et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. »

D'abord, Turgot ne considère cette limitation que comme un minimum de salaire, et non comme une moyenne régulière, car on lit, dans sa *Première lettre sur la liberté des grains*, page 185, le passage suivant :

« Il ne faut pas croire, cependant, que ce nécessaire soit tellement réduit à ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, qu'il ne reste rien au delà dont ces hommes puissent disposer, soit pour se procurer quelques petites douceurs, soit pour se faire, s'ils sont économes, un petit fonds mobilier qui devient leur ressource dans les cas imprévus de maladie, de cherté, de cessation d'ouvrage. Lorsque les objets de leurs dépenses augmentent de prix, ils commencent d'abord à se retrancher sur ce superflu et sur les jouissances qu'il leur procure. Mais c'est de cette espèce de superflu surtout que l'on peut dire qu'il est chose très nécessaire; il faut qu'il y en ait comme il faut qu'il y ait du jeu dans toutes les machines. Une horloge, dont toutes les roues engrèneraient les unes dans les autres avec une exactitude mathématique sans le moindre intervalle cesserait bientôt d'aller. »

Au surplus, la vie tout entière de Turgot suffirait à protester contre l'im-

putation dont il s'agit. Intendant, en 1770, de la généralité de Limoges, où sévissait une affreuse disette, il organise un service de secours publics et emprunte personnellement une somme de 20.000 livres pour venir en aide à ses administrés.

« Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous et l'affaire de tous; ainsi tous les ordres et toutes les autorités se réuniront pour y concourir », écrivait-il dans sa *Première instruction sur les moyens de soulager les pauvres*, page 5, tome II.

Il est facile de conclure que l'accusation dirigée contre cette grande mémoire n'a rien de sérieux, et qu'elle ne saurait soutenir l'épreuve d'une discussion approfondie. Il suffit, pour achever d'en démontrer l'inanité, de rappeler que plus d'un siècle nous sépare de l'époque où vivait Turgot; que la population de la France s'est accrue depuis de dix à douze millions d'âmes; qu'évidemment la concurrence des bras devait en être considérablement moindre, la grande industrie et le paupérisme industriel n'existant d'ailleurs point encore; qu'enfin, il ne saurait y avoir de plus périlleuse méthode d'appréciation que de juger des opinions et des faits d'un siècle, en se plaçant au point de vue des opinions et des faits d'un autre siècle, et sans tenir compte de leurs différences essentielles. En pareille matière, les principes généraux sont seuls immuables, et les applications peuvent et doivent, suivant les temps, varier, sans entamer la valeur morale de ces principes.

Pour juger équitablement un homme public, il ne faut jamais l'isoler des circonstances au milieu desquelles il a été appelé à agir. Qui oserait affirmer que Turgot eût, de nos jours, conclu comme Malthus?

(A suivre.)